

Règle vitale n° 1

## **Ne pas travailler seul.**

Dis STOP en cas de danger!

Règle vitale n° 2

## **Evaluer l'arbre.**

Dis STOP en cas de danger!

Règle vitale n° 3

## **Surveiller la zone de chute et la zone dangereuse.**

Dis STOP en cas de danger!

Règle vitale n° 4

## **Rejoindre le lieu de retraite.**

Dis STOP en cas de danger!

Règle vitale n° 5

## **Ne pas séjourner sous des charges.**

Dis STOP en cas de danger!

Règle vitale n° 6

## **S'assurer contre les chutes.**

Dis STOP en cas de danger!

Règle vitale n° 7

## **Utiliser des équipements de travail sûrs.**

Dis STOP en cas de danger!

Règle vitale n° 8

## **Garantir les premiers secours.**

Dis STOP en cas de danger!

Règle vitale n° 9

## **Accompagner les apprentis.**

Dis STOP en cas de danger!

Règle vitale n° 10

## **Porter les équipements de protection.**

Dis STOP en cas de danger!

Ne sous-estime jamais les risques de ton travail en forêt.

# Autocollants contre la routine du travail en forêt

## Ne sous-estime jamais les risques

Le niveau de sécurité dans les exploitations forestières a constamment progressé au cours des dix dernières années. Malgré les efforts engagés, une quarantaine de pros ont perdu la vie durant cette période dans le cadre d'une activité en forêt, et plus du double sont devenus invalides. Nous pouvons changer les choses! En respectant les «Dix règles vitales pour le travail en forêt».

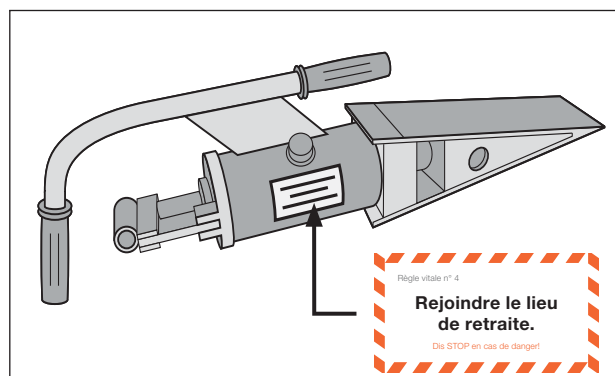
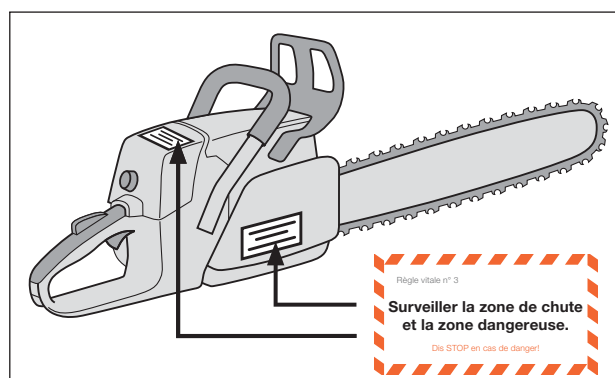
Les dangers du travail en forêt et les mesures de sécurité en vigueur sont certes connus, mais il y a encore trop d'accidents. La routine est le principal problème. Elle affaiblit l'attention, la concentration, la conscience des risques et la maîtrise des dangers.

Nous voulons casser la routine en stimulant l'attention sous la devise «Ne sous-estime jamais les risques de ton travail en forêt». Ces autocollants font partie de cette démarche.

## Utilisation des autocollants

Organisez un cours d'instruction sur les «Dix règles vitales pour le travail en forêt» en utilisant le support pédagogique de la Suva (réf. 88817). A titre de rappel et pour renforcer l'attention, nous vous proposons aussi des autocollants à placer sur vos équipements de travail (tronçonneuses, coins d'abattage ou jerrycans).

En respectant les «Dix règles vitales pour le travail en forêt», vous contribuez à la prévention des accidents.



## Suva

Case postale, 6002 Lucerne

## Renseignements

Secteur forêt, arts et métiers

Tél. 041 419 62 42

holz.gemeinwesen@suva.ch

## Commandes

www.suva.ch/waswo-f

Tél. 041 419 58 51

## Edition

Décembre 2016

## Référence

77203.f

Autocollants contre la routine du travail en forêt